



ASSEMBLEE GENERALE

**CFA Sport - Animation - Tourisme
Pays de la Loire**

23 juin 2025

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

p. 3

RAPPORT d'ACTIVITE 2024

p. 6

Partie 1 - Rapport quantitatif de l'activité du CFA en 2024

p.7

1.1 Les apprentis du CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire

p.8

1.1.1 Les effectifs d'apprentis

p.8

1.1.2 Leur profil

p.10

1.1.3 Taux et causes d'abandon

p.11

1.1.4 Taux de réussite aux examens

p.11

1.1.5 Taux d'insertion dans l'emploi

p.13

1.2 Les indicateurs de résultats

p.14

1.2.1 Taux de retour des enquêtes

p.14

1.2.2 Taux de satisfaction des apprentis

p.14

1.2.3 Réclamations formulées par les parties prenantes

p.15

1.2.4 Plans d'actions d'amélioration

p.15

1.3 Les employeurs et les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme

p.16

1.3.1 Les employeurs sur l'année 2024

p.16

1.3.2 Les maîtres d'apprentissage du CFA

p.16

1.4 Les perspectives de la Rentrée 2025

p.16

Partie 2 – Rapport qualitatif de l'activité du CFA au service des apprentis

p.17

2.1 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les UFA partenaires

p.18

2.1.1 Les Réunions de Rentrée

p.18

2.1.2 Les Conseils de Perfectionnement

p.18

2.1.3 Les Comités de liaison

p.18

2.1.4 Les réunions de rémédiation

p.19

2.1.5 Une coordination régulière au-delà des réunions formelles

p.19

2.2 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les employeurs

p.19

2.3 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les maîtres d'apprentissage

p.20

2.3.1 Le guide du maître d'apprentissage

p.20

2.3.2 Les réunions de bilan en fin de formation

p.20

2.4 La coordination du dispositif en lien avec les partenaires externes du CFA

p.20

2.4.1 Des partenaires externes, supports de la qualité du service rendu aux apprentis

p.20

2.4.2 Des partenaires externes, ressources qui participent à la définition des orientations et des actions du CFA

p.20

2.4.3 Le partenariat avec ADAMSSE CFA

p.21



**RAPPORT MORAL
DU
PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs,

2024 fut l'année mondiale des élections pour plus d'un milliard de citoyens¹. Les résultats révèlent des électorats en colère qui « sortent les sortants », effacent les centres et enregistrent la montée continue des mouvements protestataires. Là où la démocratie prenait la forme dite illibérale², des bonnes surprises sont apportées (Inde, Brésil, Pologne) ; là où la démocratie est ancrée depuis des siècles, le tableau est mitigé avec les Etats-Unis, et ailleurs dans le monde occidental, la disparition progressive du centrisme au profit de formations protestataires. L'effacement du centre, c'est la disparition de la nuance.

En France, 2024 restera dans les annales comme une *annus horribilis*, sans doute l'une des pires de la Vème République avec quatre chefs de gouvernement différents en un an³, des gouvernements cantonnés des semaines durant aux « affaires courantes », des dossiers enkystés, pas de budget 2025 voté avant la fin décembre, une kyrielle de lois en souffrance au Parlement : un pays sans cap, réduit à l'immobilisme, faute de majorité.

Par conséquent, permettez un propos en deux temps dans ce rapport moral : d'abord, un rappel des enjeux globaux qui ont une incidence directe sur l'apprentissage qui nous occupe au quotidien ; ensuite, un regard plus pointu sur notre CFA et les perspectives qui s'offrent à lui dans les trois années à venir.

Dès janvier 2024, tout a commencé à se dérégler sur fond d'incertitude profonde quant à l'orientation d'un second mandat présidentiel, suite à une absence de campagne en 2022. Changer de Premier ministre, c'est se priver d'une carte précieuse pour le lendemain des européennes. Confronté à la lourde défaite de juin, la carte de la dissolution est choisie, provoquant des déflagrations en chaîne : les partenaires sociaux jugent la situation suffisamment inquiétante pour alerter le 17 décembre dans un communiqué de presse ; la dissolution a aggravé la décomposition politique à l'œuvre, sur fond d'irresponsabilité généralisée ; la crise politique menace de tourner à la crise de régime et pose la question de la pertinence des institutions à l'heure d'un triple affaiblissement : celui de la fonction présidentielle, celui du Parlement et celui du Premier ministre. Alors que le pays se trouve dans cette impasse politique, institutionnelle et budgétaire, peut-être se tourner vers la société civile organisée qui fait preuve de responsabilité versus le système médiatique et la classe politique « qui continuent leur dégringolade »⁴ ?

Pour ce qui concerne directement l'apprentissage, bien voir que les chiffres n'ont jamais été aussi bons. Selon la DARES, sur 2024, 878 900 débutent dans les secteurs privé et public (+3 % par rapport à 2023) ; 1 042 500 contrats d'apprentissage sont en cours au 31 décembre 2024 (+3 % en un an)⁵. Pour ce qui est de notre CFA, la tendance est encore meilleure avec une progression de 10% des apprentis suivis entre 2024 et 2023 avec 1 220 apprentis l'an passé contre 1 107 en 2023. Les progressions significatives en effectifs sont le fait des CEMEA, de FAMILLES RURALES, des FRANCAS, du CREPS et de la Ligue de Basket, qui compensent très largement les baisses de certaines UFA qui s'éloignent du CFA (la FAL et la FOL).

Et paradoxalement, les dernières décisions législatives risquent d'inverser la tendance. Rappeler que dès le premier semestre 2024, B. LE MAIRE demandait 10 milliards € d'économies, dont 1 milliard de la part des opérateurs de l'Etat, dont France Compétences, et dans la foulée le ministre délégué en charge des comptes publics annonçait 200 millions € d'économies sur les Niveaux de Prise En Charge, après 300 en 2022 et 500 en 2023, si bien que la Commission Recommandations de France Compétences le 7 mai lançait un nouvel exercice de révision de ces NPEC. Ne pas oublier que parallèlement, l'arrêté du 13 mai 2024⁶ diminuait de 50 millions le fonds de soutien de l'Etat aux Régions, soit une baisse de 36%.

¹ Etats-Unis, Inde, Brésil, Royaume-Uni, les 27 pays membres de l'UE, soient 60 pays, dont 31 sont des autorités (cf. S.I. LINDBERG, *Le Monde*, 23 décembre 2024).

² Elections relativement libre avec une séparation des pouvoirs qui s'amenuise.

³ Une première depuis 1934.

⁴ Patrick BOUCHERON, *Les Inrockuptibles*, 11 décembre 2024.

⁵ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/series-longues-le-contrat-dapprentissage>

⁶ « fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux Régions », JORF du 16 mai ; celui-ci passe de 138 à 88 millions.

Pour sa part, la loi de finances pour 2025 réduit le déficit public à 5,4 % du PIB contre 6,1% en 2024, avec 20 Md€ de crédits de paiement alloués à la mission *Travail, emploi et administration des ministères sociaux*, en baisse de 2,6 Md€ par rapport au budget 2024. A noter que pour la prise en charge des coûts pédagogiques des contrats d'apprentissage, l'employeur est tenu de participer lorsque le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé équivaut au moins au niveau VI du Répertoire National des Certifications Professionnelles. La prise en charge par l'OPCO est alors minorée de cette participation. Les modalités de ces NPEC seront fixées par décret⁷. De plus, le décret relatif à l'aide unique aux employeurs d'apprentis abaisse son montant à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2 000 € pour les autres, sauf handicap. Enfin, pour sa part, la loi de finances de la Sécurité sociale abaisse à 50 % du SMIC la limite d'exonération des cotisations salariales pour les contrats d'apprentissage signés à partir du 1^{er} mars 2025, contre 79 % actuellement. La rémunération au-delà de ce seuil est assujettie à la CSG et la CRDS : il est vrai que les apprentis font partie des hauts revenus.

Pour ce qui est du devenir de notre CFA, un rapide diagnostic nous oblige à constater que le marché de l'apprentissage est totalement dérégulé depuis la mise en place de la loi de 2018 et que le modèle du CFA hors les murs n'offre un avantage comparatif pour ses UFA dans un esprit de saine collaboration qu'à la condition de toujours savoir faire preuve d'agilité, de souplesse et de capacité d'adaptation. Le modèle économique peut être interrogé. Il est certain qu'une association n'a pas pour objectif de maximiser le profit. Cependant, elle se doit de veiller à son équilibre financier. La proposition du groupe de travail ad hoc mis en place et sa validation par le conseil d'administration du 14 octobre dernier est tout à fait pertinente : d'une part, veiller à ce que les fonds propres représentent 25% du chiffre d'affaires ; d'autre part, affecter 30% du solde sous la forme d'une enveloppe pour projets et 70% en remise aux UFA, dont les ¼ en fonction du volume des effectifs de l'UFA dans l'effectif total et ¼ en fonction de l'évolution dudit volume par rapport à l'année précédente. Notre dernier Conseil d'Administration a validé la mise en œuvre effective de cette décision stratégique avec des retombées financières pour quasiment toutes nos UFA, cette manne financière sera forcément utile en cette période de disette des fonds publics qui, j'en ai bien peur, ne fait que commencer !

Par ailleurs, la perspective d'aller vers une fusion avec le CFA ADAMSSSE, doit être travaillée, d'autant que le rapprochement a déjà commencé avec le groupement d'employeurs créé en 2024, ADAMSSSAT.

Parallèlement, un projet d'établissement suite à la fusion des 2 CFA doit être pensé en portant une nouvelle approche managériale valorisant le sens, l'humain, la créativité et la connaissance⁸ autour de trois axes stratégiques : une gouvernance responsable, mobilisatrice et vectrice de sens ; un management systémique qui valorise l'humain et la créativité ; s'affirmer comme un employeur différent proposant des métiers attractifs. Ces axes stratégiques seront à décliner en propositions phares. Autant de chantiers que je vous propose d'ouvrir sur ce second semestre 2025.

Dernier point qui a aussi son importance, les élections pour le renouvellement de votre Conseil d'Administration qui se dérouleront à l'automne prochain mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au total, on voit encore bien sur cette année 2024 les effets clairement positifs de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* avec une limite radicale qui est celle de son défaut de financement. Il s'ensuit une instabilité continue par absence de vision porteuse sur l'apprentissage.

Parallèlement, dans un monde où la démocratie semble reculer face aux diatribes de tribuns populistes et à la violence de régimes totalitaires, il peut être utile de relire Karl POPPER⁹ qui décrit une histoire traversée depuis l'Antiquité par un mouvement de balancier, au gré des crises, entre un retour vers des sociétés fermées et l'aspiration à vivre dans un monde ouvert, soit une thèse qui permet d'écartier l'idée que nous serions condamnés à l'effondrement de l'occident démocratique.

Et pour ce qui concerne notre CFA, autant de défis à voir comme des opportunités de changement dans un esprit réaffirmé d'agilité, de souplesse et de capacité d'adaptation.

Je vous remercie.

⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=DCO-hlqdis4SDGLF_Lxnd--nam6aCtsgM2LdqywZyGE=

⁸ Cf. NEXEM, *Humanifest*, volet 2.

⁹ 1902-1994, philosophe autrichien émigré en Grande-Bretagne, K. POPPER a publié *La société ouverte et ses ennemis* au début de la seconde guerre mondiale.



RAPPORT d'ACTIVITE

2024

**CFA Sport - Animation - Tourisme
Pays de la Loire**



PARTIE 1

Rapport quantitatif de l'activité

2024

CFA Sport - Animation - Tourisme

Pays de la Loire

1.1 Les apprentis du CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire

1.1.1 Les effectifs d'apprentis

Sur l'année 2024, le CFA a comptabilisé un effectif total de 1 220 apprentis contre 1 107 en 2023, soit + 10% en 1 an et 504% en 5 ans, selon la répartition suivante :

SITES FORMATION	FORMATION	PROMOTION	2024
ANIMAJE	BP LTP	BP JEPS LTP 23/24	10
		BP JEPS LTP 24/25	8
CEMEA	DE DPTR	DE DPTR - CEMEA NANTES 23/24	8
		DE DPTR - CEMEA NANTES 24/25	20
		DE DPTR - CEMEA NANTES 24/26	15
	BP LTP	BP LTP 23/24	10
		BP LTP 24/25	18
	BP APT	BP APT 23/24	7
		BP APT 24/25	9
	BP EEDD	BP EEDD 2023/2024	7
		BP EEDD 2024/2025	16
	DES	DES DSP CEMEA 2023/2025	6
CREPS	CP	CP JEPS CEMEA 23-24	8
		CP JEPS CEMEA 24-25	5
	FPA	FPA 24-26	14
	DE DPTR	DE DPTR - CEMEA LE MANS 24/25	5
	BP LTP	BP LTP 23/24	9
		BP LTP 24/25	8
	BP APT	BP APT 23/24	13
		BP APT 24/25	11
	CP JEPS	CP JEPS CEMEA 24-25	2
	BP LTP	BP LTP 23/24	18
CREPS	CP JEPS	CP JEPS CEMEA 23-24	4
		CP JEPS CEMEA 24-25	4
	BP APT/LTP	BP APT LTP 23/25	6
	BP APT	BP APT 22/24 72	9
		BP APT FI 23/24	8
		BP APT FC 23/24	9
		BP APT FI 24/25	9
		BP APT FC 24/25	7
	BP LTP	BP LTP 23/24	8
CREPS	BP AAN	BP AAN CREPS 2023/2024	8
		BP AAN CREPS 2024/2025	6
	BP CYCLISME	BP CYCLISME 2024	6
		BP CYCLISME 2024/2025	6
	BP FORME	BP FORME - CREPS GORRON SEPT 23/24	1
		BP FORME - ENCP JAN. 2023/2024	11
		BP FORME - ENCP SEPT. 2023/2024	21
		BP FORME - ENCP JAN. 2024/2025	12
		BP FORME - ENCP SEPT. 2024/2025	21
CREPS	BP JUDO	BP JUDO 2022/2024	12
		BP JUDO 2023/2025	18
		BP JUDO 2024/2025	6
	DE JUDO	DE JUDO-JUJITSU 2023/2024	8

	DE TENNIS DE TABLE	DE TENNIS DE TABLE 2022/2024	10
		DE TENNIS DE TABLE 2024/2026	15
	BP EQUITATION	BP EQUITATION 23-24	17
		BP EQUITATION 24-25	18
	DE EQUITATION	DE EQUITATION 23-24	8
		DE EQUITATION 24-25	7
		BP VOILE 23-24	12
		BP VOILE 24-25	7
	BP CAV	BP CAV 23-24	7
		BP CAV 24-25	9
	BP SURF	BP SURF 24	10
	BP AS	BP AS 23-25	5
FOL	BP APT	BP APT 23-24	9
FAL	BP APT	BP APT 23/24	2
		BP APT 24/25	2
	BP LTP	BP LTP 22/24	1
		BP LTP 23/24	2
FAL 53	CP JEPS	CP JEPS 23-24	5
FAMILLES RURALES 49	DE DPTR	DE DPTR - FAM. RUR. ANGERS 23/24	9
		DE DPTR - FAM. RUR. ANGERS 24/25	4
		DE DPTR - FAM. RUR. ANGERS 24/26	7
	BP APT	BP APT 23/24	5
		BP APT 23/24	14
		BP APT 24/25	13
	BP LTP	BP LTP 23/24	10
		BP LTP 23/24	12
		BP LTP 24/25	5
		BP LTP 24/25.1	13
	DES DSP	DES DSP FAM. RURALES 2022/2024	1
	CP JEPS	CP JEPS 23-24	14
		CP JEPS 24-25	10
FAMILLES RURALES 85	BP APT	BP APT 23/24	7
		APT 24/25	9
	BP LTP	BP LTP 23/24	12
		BP LTP 24/25	15
	DE DPTR	DE DPTR - 22/24	3
		DE DPTR - 23/24	3
		DE DPTR - 24/26	3
		CP JEPS 23-24	16
		CP JEPS 24-25	6
FAMILLES RURALES 53	DE DPTR	DE DPTR - 22/24	4
FFSA	BP	BP Sport Automobile 2024	4
FRANCAS 44	DE DPTR	DE DPTR - FRANCAS NANTES 22/24	5
		DE DPTR - FRANCAS NANTES 23/25	3
		DE DPTR - FRANCAS NANTES 24-26	5
	BP LTP	BP LTP 23/24	6
		BP LTP 24/25	8
		BP LTP 24/26	11
	DES	DES DSP FRANCAS 2023/2025	3
	CP JEPS	CP JEPS 23-24	8
		CP JEPS 24-25	8
FRANCAS 85	BP LTP	BP LTP 23/24	6

		BP LTP 24/25	5
FRANCAS 53	BP LTP	BP LTP 23/24	5
		BP LTP 24/25	8
FRANCAS 72	CP JEPS	CP JEPS 23-24	1
FRANCAS 35	BP LTP	BP LTP23/25	12
		BP LTP 22/24	11
		BP LTP 24/25	13
	CP JEPS	CP JEPS mars 24-25	7
		CP JEPS nov 24-24	5
FRANCAS 29	CP JEPS	CP JEPS 22-24	11
		CP JEPS 23-24	7
ERFAN	BPAAN	BP LA ROCHE 2023/2024	6
		BP AAN ERFAN LAVAL 2023/2024	6
		BP AAN ERFAN 2024/2025	8
LIGUE BASKET	BP BASKET	ANGERS CYCLE LONG 2023/2025	18
		NANTES CYCLE COURT 2023/2024	22
		NANTES CYCLE LONG 2022/2024	13
		NANTES AOÛT 2024/2025	19
		NANTES JUIN 2024/2025	18
		SABLÉ 2024/2025	14
FÉDÉ VOLLEY	BP VOLLEY	BP VOLLEY 2024/2025	15
	DE VOLLEY	DE VOLLEYBALL 2023/2024	9
		DE VOLLEYBALL 2024/2025	19
	DES VOLLEY	DES JEPS VOLLEY 2024/2025	1
O'FORMATION	CP JEPS	CP JEPS 23-24	3
		CP JEPS 24-25	2
FCF	AE	AE 23-24	8
		AE 24-25	10
	MONITEUR	MONITEUR 23-24	3
ESKAME	BP EQUITATION	BP EQUITATION 23-24	5
		BP EQUITATION 24-25	7
EQUICURSUS	AE	AE 23-24	10
		AE 24-25	11
	BP EQUITATION	BP EQUITATION 23-24	12
		BP EQUITATION 24-25	16
	DE EQUITATION	DE EQUITATION 23-24	8
		DE EQUITATION 24-25	4
EQUUS FORMATION	AE	AE 23-24	4
		AE 24-25	7
	BP	BP EQUITATION 23-24	12
		BP EQUITATION 24-25	10

1.1.2 Leur profil

- Un jeune homme dans 54% des cas contre 52% en 2023, mais 54% en 2022 comme en 2021,
- Plutôt âgé entre 21 et 25 ans contre 18-20 ans en 2023 comme en 2022, contre 19-21 en 2021, 20-21 ans en 2020, 19-20 en 2019, et 20-21 ans en 2018, soit un certain vieillissement ;
- Avant son contrat d'apprentissage, les chances de l'apprenti sont d'être :
 - 51% en formation (- 4 points),
 - 25% en emploi (+ 2 points),
 - 24 % sans emploi (+ 1 point).

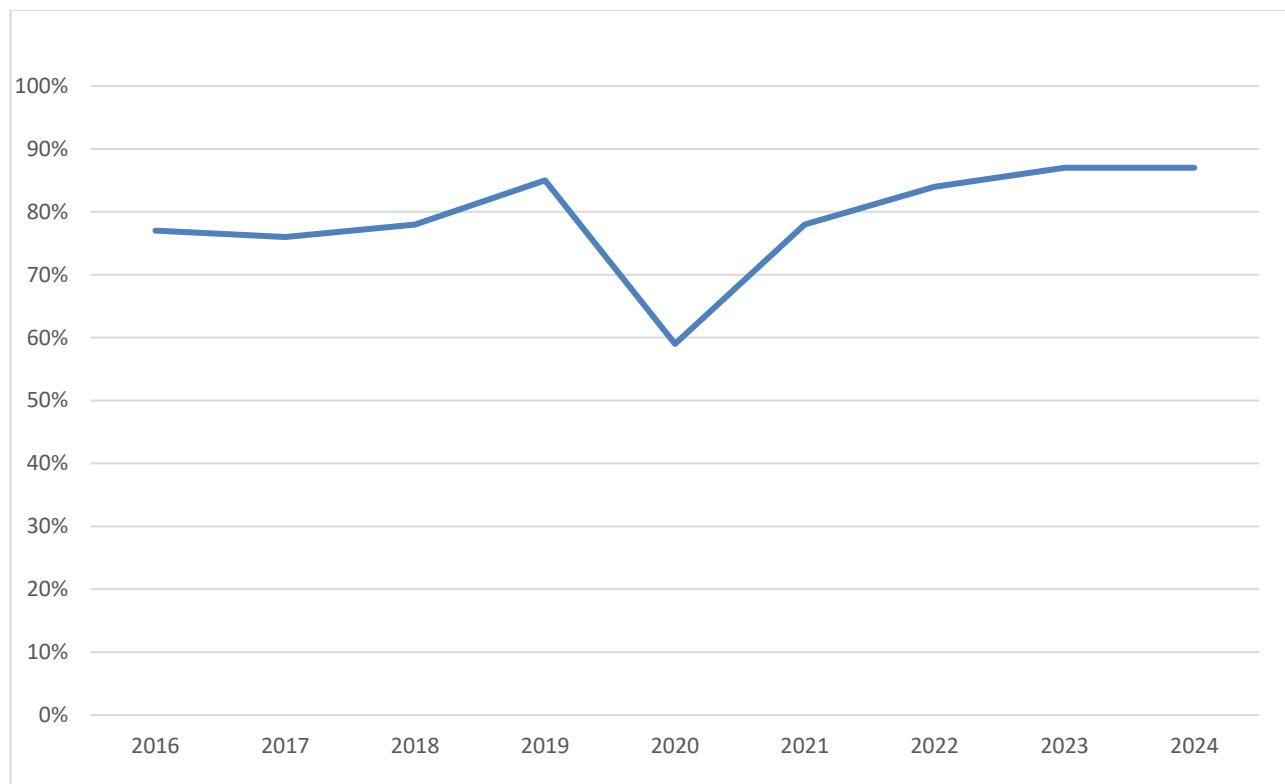
1.1.3 Taux et causes d'abandon

Sur 2024 ont été comptabilisées 70 ruptures brutes contre 66 en 2023, 36 ruptures en 2022 et 32 en 2021, soit un taux de rupture de 5.7% contre 5.48 % en 2023, 3% en 2022 et 3.62% en 2021, dont 11 pendant la période d'essai contre 13 en 2023, 11 en 2022, 12 en 2021 et 56 d'un commun accord contre 50 en 2023, 23 en 2022 et 20 en 2021.

Noter que seulement 27 apprentis en 2024 contre 43 en 2023, 11 en 2022 et 15 en 2021 ont retrouvé un terrain d'apprentissage, parce qu'il s'agit plus fréquemment cette année 2024 de réorientation d'où un **taux de rupture nette de 3.5% contre 1.9 % en 2023, 2.1% en 2022 et 1.9% en 2021.**

1.1.4 Taux de réussite aux examens

De façon globale, depuis la création du CFA, après la chute due à la crise sanitaire en 2020, le taux de réussite aux examens est sur une pente positive.



ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TX REUSSITE	77%	76%	78%	85%	59%	78%	84%	87%	87%

Sur 2024, le taux de réussite aux examens stagne avec 87% de réussite mais au meilleurs niveau jamais atteint avec des résultats compris entre 0% et 100%, plafond que l'on retrouve pour 9 groupes d'apprentis. Préciser qu'il s'agit des reçus avec toutes les UC du diplôme préparé.

	2022			2023			2024		
	Présentés	Reçus	Tx réussite	Présentés	Reçus	Tx réussite	Présentés	Reçus	Tx réussite
CP FRANCAS 44				6	6	100%			
CP FRANCAS 72				2	2	100%			
CP FRANCAS 29	12	12	100%	14	12	86%	7	7	100%
CP FRANCAS 35			#DIV/0!			#DIV/0!	6	6	100%
CP CEMEA	11	10	91%	19	17	89%			
CP FAL 53				2	1	50%			
CP FAL 49				3	2	67%			
CP O FORMATIONS				12	12	100%			
CP FAMILLES RURALES 49/85				16	15	94%			
BP JEPS sp nau op° voile	3	2	67%	7	7	100%			
BP JEPS sp nau op° càv	3	3	100%	7	6	86%			
BP JEPS sports nau op° canoë									
BP JEPS sp nautiques op° surf	12	12	100%	14	14	100%			
BP JEPS activités équestres CREPS	20	18	90%	21	21	100%			
BP JEPS acti aquatiques CREPS	1	1	100%	2	2	100%	8	7	88%
BP JEPS acti aquatiques Ligue	7	7	100%	12	11	92%	11	9	82%
DE JEPS acti aquatique Ligue									
BP JEPS LTP Animaje				9	8	89%	10	10	100%
BP JEPS LTP CREPS							8	7	88%
BP JEPS LTP FRANCAS 53	4	3	75%				5	5	100%
BP JEPS LTP FRANCAS 44	4	2	50%	5	4	80%	6	5	83%
BP JEPS LTP FRANCAS 85	4	3	75%				6	5	83%
BP JEPS LTP FRANCAS 35							11	10	91%
BP JEPS LTP FAM RUR 49	3	3	100%	8	6	75%			
BP JEPS LTP FAM RUR 85				8	6	75%	12	11	92%
BP JEPS LTP FAM RUR 49				11	8	73%	11	10	91%
BP JEPS LTP AFOCAL									
BP JEPS LTP CEMEA 44	17	16	94%						
BP JEPS LTP CEMEA 72							9	9	100%
BP JEPS LTP FAL							2	2	100%
BP JEPS APT LTP 49				11	10	91%			
BP JEPS APT LTP FAL 44	1	1	100%				1	1	100%
BP JEPS APT Familles Rurales 49	5	3	60%	13	13	100%	14	11	79%
BP JEPS APT Familles Rurales 85							7	6	86%
BP JEPS APT ANJOU SPORT NAT	17	13	76%						
BP JEPS APT CREPS 44	10	7	70%	5	2	40%	8	7	88%
BP JEPS APT FOL	8	4	50%	10	6	60%	8	8	100%
BP JEPS APT FAL 44	6	2	33%	5	3	60%	2	0	0%
BP JEPS APT CEMEA 72	3	2	67%	11	7	64%	11	10	91%
BP JEPS APT CEMEA 44							7	5	71%
BP JEPS Basket Nantes CL							13	7	54%
BP JEPS Basket Nantes CC	22	20	91%	18	17	94%	22	20	91%
BP JEPS Basket Angers CL				17	13	76%			
BP JEPS Cyclisme	9	8	89%	8	8	100%			
BP JEPS Sports Collectifs				16	12	75%			
BP JEPS AF JANVIER							11	10	91%
BP JEPS AF SEPT.									
BP JEPS Sport Automobile							4	4	100%
BP JEPS EE DD				8	8	100%			
BP JEPS Judo	7	5	71%	16	15	94%			
DE JEPS Judo							8	7	88%
AE EQUICURSUS				11	11	100%			
AE FCF				8	6	75%			
BP JPS EQUESTRES EQUICURSUS				8	8	100%			
DE JEPS Acti EQUESTRES				6	5	83%			
MONITEUR WESTERN FCF				6	4	67%			
DE FRANCAS									
DE JEPS Tennis de Table	8	7	88%						
DE JEPS Tennis									
DE JEPS DPTR Fam Rur 49	1	1	100%						
DE JEPS DPTR Fam Rur 85	1	1	100%						
DE JEPS DPTR Francas	5	5	100%	5	4	80%			
DES JEPS DSP CEMEA				1	1	100%			
TOTAL	204	171	84%	361	313	87%	228	199	87%

1.1.5 Taux d'insertion dans l'emploi

Pour éviter les redondances des enquêtes auprès des apprentis, nous avons voulu reprendre les données des UFA, soit :

UFA	FORMATIONS	Taux d'insertion
ANIMAJE	BPJEPS LTP	87%
CEMEA 72	BPJEPS LTP	79%
CEMEA 44	BPJEPS LTP	88%
CEMEA 44	BPJEPS ATP	87%
CEMEA 44	CPJEPS AAVQ	81%
CEMEA 44	DEJEPS AS	67%
CEMEA 49	CPJEPS AAVQ	71%
CEMEA 72	CPJEPS AAVQ	82%
CEMEA	DESJEPS	97%
CEMEA	DEJEPS	68%
CEMEA 44	BP EEDD	74%
CEMEA 72	BP JEPS APT	90,9%
CEMEA ST NAZaire	BP JEPS APT	82%
CEMEA ST NAZaire	BPJEPS LTP	92%
CREPS	BPJEPS EQUITATION / AE FCF et Moniteur	91%
	BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES VOILE	83%
	BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES	74%
	BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES CAV	71%
	BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES SURF	74%
	BPJEPS ANIMATION SOCIALE	62%
	DE TENNIS DE TABLE	91%
	DE JUDO	83%
	BP JUDO	84%
	BP AAN	85%
	BP CYCLISME	88%
	BP AF	91%
	BPJEPS APT	87%
	BPJEPS APT FC CREPS	76%
	BPJEPS LTP CREPS	87%
	BPJEPS APT FI CREPS	91%
CREPS Sablé	BPJEPS APT	89%
EQUS LAND ROHAN	AE EQUITATION	84%
	BPJEPS EQUITATION	87%
	AE EQUITATION	100%
EQUICURSUS	BPJEPS EQUITATION	100%
	DEJEPS EQUITATION	82%
ERFAN	BP AAN	100%
ESKAME	BPJEPS EQUITATION	69%
Familles rurales 85	CPJEPS AAVQ	89%
Familles rurales 49	CPJEPS AAVQ	74%
FAMILLES RURALES	DESJEPS Angers	98%

FAMILLES RURALES	DEJEPS La Roche sur Yon Sept 2023 – juin 2025	82%
FAMILLES RURALES	DEJEPS Laval	89%
FAMILLES RURALES	DEJEPS Angers	76%
FAMILLES RURALES	DEJEPS La Roche sur Yon sept 2022 – juin 2024	91%
Familles Rurales 85	BPJEPS APT	86%
Familles Rurales 49	BPJEPS APT	79%
Familles Rurales 49	BPJEPS APT	73%
FAMILLES RURALES 49	BPJEPS LTP	89%
FAMILLES RURALES 85	BPJEPS LTP	96%
FCF	AE EQUITATION	74%
FCF	DE AE EQUITATION	86%
FFSA	BPJEPS AUTO	100%
FEDERATION VOLLEY-BALL	DEJEPS VOLLEY	100%
FRANCAS 44	CPJEPS AAVQ	91%
FRANCAS 44	DEJEPS DPTR	79%
FRANCAS 44	DESJEPS DIR STRUCTURE	92%
FRANCAS 29	CPJEPS AAVQ	93%
FRANCAS 85	BPJEPS LTP	94%
FRANCAS 44	BPJEPS LTP FRANCAS 44	82%
FRANCAS 44	BPJEPS LTP	98%
FRANCAS 53	BP JEPS LTP	78%
FRANCAS 35	BP JEPS LTP	72%
LIGUE BASKET	BP BASKET NANTES	100%
LIGUE BASKET	BP BASKET ANGERS	100%
O'FORMATIONS	CPJEPS AAVQ	64%

1.2 Les indicateurs de résultats

1.2.1 Taux de retour des enquêtes

A l'heure actuelle, le CFA diligente principalement l'enquête satisfaction pour laquelle le taux de retour est très insuffisant sur 2024 avec 16% contre 57% en 2023 et 24% en 2022 malgré un nombre de relances incalculable.

1.2.2 Taux de satisfaction des apprentis

Au total, on retiendra que la satisfaction globale est de 92% contre 96% l'an dernier, 92% en 2022 et 96% en 2021. Par intems, il ressort :

- En amont de la formation une satisfaction entre 87 et 97.5% contre 90 et 100% l'an passé et contre 36% et 66% en 2022 ;
- L'organisation pédagogique fait l'objet d'une satisfaction entre 89 et 95% contre de l'ordre de 98% en 2023 comme en 2022 ;
- Les contenus de formation atteignent jusqu'à 95% de staisfaction ;
- L'accompagnement individuel bénéficie d'une satisfaction entre 81.5 et 90% ;
- Le terrain d'apprentissage est crédité d'une satisfaction de 86% ;
- Enfin, la vie en formation est jugée satisfaisante entre 85 et 92.5%, selon l'angle retenu.

RETOUR ENQUETE DE SATISFACTION		Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait
EN AMONT DE LA FORMATION	Informations préalables	42.5%	50%	5%	2.5%
	Sélections à l'entrée	42.5%	55%	2.5%	
	Informations Dispositif apprentissage	39%	56%	2.5%	2.5%
	Accompagnement recherche du terrain d'apprentissage	32%	55%	13%	
ORGANISATION PEDAGOGIQUE	Calendrier d'alternance	39%	50%	11%	
	Positionnement des stages	37%	55.5%	5%	2.5%
CONTENUS DE FORMATION	Cours	40%	55%	5%	
	Lien avec vécu sur le terrain	42.5%	50%	5%	2.5%
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	Qualité relation avec l'employeur	50%	35%	10%	5%
	Qualité relation avec MA	50%	40%	5%	5%
	Qualité de la liaison MA / UFA	32%	48.5%	12%	7.5%
TERRAIN D'APPRENTISSAGE	Visite d'entreprise	52%	33.5%	14.5%	
	Accompagnement du MA	54%	32%	12%	2%
VIE EN FORMATION	Cadre de travail UFA	52%	40.5%	7.5%	
	Relation avec formateurs	73%	19.5%	5%	2.5%
	Conseils de perfectionnement	42%	42%	13.5%	2.5%
	Aides liées à l'apprentissage	59%	33.5%	5%	2.5%
SATISFACTION GENERALE		46%	46%	3%	5%

1.2.3 Réclamations formulées par les parties prenantes

Sur l'année 2024, le CFA n'a pas enregistré de réclamation.

1.2.4 Plans d'action d'amélioration

Des points évoqués précédemment, il ressort la nécessité de continuer de travailler 2 axes d'amélioration :

- D'une part, bien que le CFA ne soit pas hiérarchique sur les UFA, insister pour que celles-ci transmettent les retours des enquêtes d'insertion des apprentis, si l'on maintient le principe de ne pas les interroger directement, l'UFA menant cette enquête ;

- D'autre part, pour les enquêtes propres au CFA, veiller à augmenter le taux de retour, même si d'ores-et-déjà le CFA relance jusqu'à trois fois.

1.3 Les employeurs et les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire

1.3.1 Les employeurs sur l'année 2024.

Le CFA a donc compté 1 220 apprentis sur 2024 contre 1 107 sur 2023, 1167 apprentis sur 2022 et 883 apprentis sur 2021

Ces 1 220 apprentis sont employés à 81% dans des structures réparties sur les 5 départements des Pays de la Loire comme l'an passé et donc 19% contre 20% en 2022, 14% en 2021, 15% en 2020 et 11% en 2019 hors Région.

Sur ces 1 220 apprentis, les employeurs sont à

- 38% dans le département de Loire atlantique contre 33% l'an passé et en 2022,
- 18% dans le département de Maine & Loire comme en 2023,
- 4% dans le département de la Mayenne (- 1 point),
- 6% dans le département de la Sarthe (- 2 points),
- 15% dans le département de la Vendée (- 2 points),
- et donc 19% hors région des Pays de la Loire (idem).

On notera sur cette année 2024 que 10% des employeurs sont du secteur public contre 12% en 2023, 10% en 2022, 8.5% en 2021 et 8.1% en 2020 fruit de la politique erratique d'accompagnement de ces employeurs par l'Etat en terme d'indemnité compensatrice à l'effort de formation et du Centre National de la Formation Professionnelle Territoriale, en fonction des moyens octroyés.

1.3.2 Les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire.

Ils sont réunis par chacune des UFA en début de formation en présence du CFA. La ligue de basket a mis en place une formation de MA qui a rencontré son public. Depuis 2020, le CFA a proposé une formation dématérialisée en partenariat avec la Fédération des CFA Sport Animation Tourisme.

Par ailleurs, à la fin de la formation, ils peuvent être conviés à la réunion de bilan qui est mise en place par le CFA avec l'UFA.

1.4 Les perspectives de la Rentrée 2025

Là où jusqu'en 2020, les perspectives de Rentrée étaient étroitement liées aux capacités conventionnelles allouées par la Région, la mise en place effective de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a totalement libéralisé le dispositif, si bien que les effectifs sont liés à la capacité du système à séduire candidats et employeurs pour la signature de contrats, d'une part, et d'autre part, aux souhaits des organismes de formation partenaires d'ouvrir leur offre à l'apprentissage et à de nouveaux organismes de formation de rejoindre notre CFA en tant qu'UFA.

Cela renvoie aussi à l'offre de services du CFA, autant en termes d'accompagnement des employeurs et des candidats notamment dans l'élaboration des contrats, que des UFA. Sans que la liste soit exhaustive, on peut citer :

- Commercialisation de l'offre de formation sur les salons et le site Internet,
- Le suivi administratif et financier des contrats en lien avec les OPCO et le CNFPT,
- Les droits et devoirs des apprentis et des employeurs,
- La mise à disposition de licences *OthographIQ* et *Mindview*,
- La proximité avec la Région pour la négociation d'accompagnements,
- Le pilotage du *Consortium Mobilité*,
- Le portage de la certification QUALIOPI pour l'apprentissage,
-



PARTIE 2

Rapport qualitatif de l'activité

2024

CFA Sport - Animation - Tourisme

Pays de la Loire

2.1 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les UFA partenaires

2.1.1 Les Réunions de Rentrée

Dire qu'en amont des réunions de Rentrée, le CFA participe aux salons mis en place sur la région, à la demande aux Portes ouvertes des UFA et aux réunions d'information suite aux sélections/épreuves d'admission des OF partenaires.

Le CFA se présente à chaque début d'année de formation aux apprentis et précise leurs droits et leurs devoirs, la relation CFA-UFA, l'alternance intégrative mise en place entre le CFA, l'UFA, l'employeur et le MA, les aides dont bénéficient les apprentis – qu'elles viennent de l'Etat, de la Région, des OPCO ou du CFA – et le *Règlement intérieur* de notre institution.

Pour cela, un livret est remis à chacun et une feuille d'émargement est signée.

Parallèlement, le CFA demande aux UFA de pouvoir être présent aux Réunions de maîtres d'apprentissage pendant lesquelles le CFA reprend ce qui a été présenté aux apprentis à la rentrée et opère un focus sur l'accompagnement – notamment avec l'équipe tutorale – et la possibilité de voir son apprenti effectuer un stage en tierce entreprise, lorsque des compétences ne peuvent être appréhendées sur le terrain d'apprentissage.

Là encore, un livret est remis à chaque maître d'apprentissage.

2.1.2 Les Conseils de Perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement a un rôle d'information et de consultation : il réunit plusieurs représentants des acteurs du dispositif (CFA, Organisme gestionnaire, Conseil régional, DRAJES, UFA, employeurs, salariés, apprentis).

Là encore la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a eu un impact. Le CFA a été amené à modifier son *Règlement intérieur* – modification adoptée par le conseil d'administration du 22 mars 2021 – qui précise sa composition. Par ailleurs, si la crise sanitaire n'a pas permis sa tenue sur 2021, il s'est tenu le 17 janvier 2024.

2.1.3 Les Comités de liaison

Cette instance réunit les responsables pédagogiques et/ou les formateurs référents du centre de formation de chaque diplôme préparé et la Direction du CFA. Une évaluation du partenariat administratif et pédagogique y est réalisée et des actions relatives à la formation des apprentis y sont définies au regard :

- des engagements du CFA et du centre de formation inscrits au cahier des charges de la convention d'accueil qui les lie,
- des travaux initiés par le Conseil Régional au cours de l'année,
- des questions d'actualité ou des problématiques rencontrées par le CFA ou les écoles.

Les réunions mises en place en 2024 :

- CREPS 72 : le 11 janvier ;
- FRANCAS 44 BP & DES : le 18 janvier ;
- CEMEA 72 : BP LTP le 19 mars ;
- FRANCAS 44 : DA le 19 mars ;
- BASKET : le 22 mars ;
- BASKET deux ans : le 29 mars ;
- FRANCAS 44 : DE le 5 avril ;
- CEMEA 49 : CP le 9 avril ;
- BASKET 49 : le 11 avril ;
- CREPS APT-LTP : le 23 avril ;

- FRANCAS 35 : le 14 mai ;
- CEMEA 72 : DE le 6 septembre ;
- BASKET 49 : le 28 novembre ;
- CEMEA 44 : DE le 28 novembre ;
- FRANCAS DES : le 12 décembre.

2.1.4 Les réunions de remédiation

Sur 2024, il a été nécessaire fait appel à cette instance :

- FR 49 : CP le 14 février ;
- CREPS BP AF : le 21 février ;
- FRANCAS 44 CP s 12 mars, 25 mars et 11 avril ;
- LAND ROHAN BP : le 15 avril ;
- CREPS BP APT : le 17 avril ;
- FRANCAS 44 CP : le 21 mai ;
- CREPS APT-LTP : le 9 octobre ;
- CREPS APT le 15 novembre.

2.1.5 Une coordination régulière au-delà des réunions formelles

Au regard de sa configuration hors les murs, la coordination et la qualité du dispositif nécessitent un travail en étroite collaboration entre le CFA et les UFA.

La coordination pédagogique :

Il existe un partenariat actif entre les représentants des équipes pédagogiques et la Direction du CFA au service des apprentis, par exemple pour les situations ci-dessous :

- rupture de contrat,
- difficulté de l'apprenti dans sa relation avec l'employeur,
- difficulté de l'apprenti en centre de formation,
- absences de l'apprenti, etc.

La coordination administrative :

Le dispositif de l'apprentissage engendre une logistique administrative lourde au regard notamment de la pluralité des acteurs engagés. Les différentes procédures administratives amènent les services administratifs des UFA et les collaborateurs du CFA à une coordination permanente et soutenue, qui se traduit par de nombreux échanges d'informations, de dossiers, etc.

2.2 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les employeurs

Les outils de communication à l'attention des Employeurs :

- Depuis la Rentrée 2015, les Employeurs du dispositif reçoivent systématiquement à la Rentrée un guide de l'employeur. Ce guide les informe sur le déroulement du contrat d'apprentissage, du parcours de formation et sur les outils et interlocuteurs à leur disposition tout au long du contrat de l'apprenti recruté.
- Les Employeurs sont conviés aux réunions de début de formation et de bilan de fin de formation organisées par le CFA avec les UFA pour chaque promotion sortante.

Des rencontres à la demande, au regard des questions ou problématiques rencontrées par les employeurs : la Direction du CFA intervient chaque fois que nécessaire lorsque des questions relatives au déroulement du contrat d'apprentissage se posent à l'employeur.

2.3 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les maîtres d'apprentissage

2.3.1 Le guide du maître d'apprentissage

Lors des réunions mises en place par les UFA le CFA donne à chaque maître d'apprentissage a reçu le guide du MA avec une partie informative sur le CFA, les UFA, le référentiel formation.

Ce guide du MA contient également une partie relative à des informations juridiques sur le contrat d'apprentissage, les droits et devoirs de chacune des parties prenantes (apprentis et employeurs).

2.3.2 Les réunions de bilan en fin de formation

Les Maîtres d'Apprentissage sont conviés aux réunions de bilan de fin de formation organisées par le CFA avec les UFA pour chaque promotion sortante.

Ces réunions de bilan final permettent de revenir sur les points forts du dispositif et sur les difficultés rencontrées afin de définir et d'envisager des actions d'amélioration pour les futures promotions d'apprentis.

2.4 La coordination transversale du dispositif en lien avec les partenaires externes du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire

2.4.1 Des partenaires externes, supports de la qualité du service rendu aux apprentis

En amont de l'entrée en formation, le CFA travaille en lien avec des organismes d'information et d'orientation des candidats à l'apprentissage.

Au cours du parcours de formation des apprentis, le CFA bénéficie de l'animation régionale organisée et dispensée par les partenaires tels que la DREETS, le Conseil Régional des Pays de La Loire, le CARIREF :

- Accompagnement, offre de formation à l'attention des équipes,
- Accompagnement des apprentis reconnus travailleurs handicapés en lien avec les coordonateurs départementaux du dispositif régional d'apprentissage pour les jeunes handicapés.

2.4.2 Des partenaires externes, ressources qui participent à la définition des orientations et des actions du CFA

Le CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire est adhérent du Conseil de région de la FNADIR, si bien que :

- la Direction du CFA participe régulièrement aux Conseils d'Administration et aux réunions de travail thématiques organisées. Le principe de l'association repose notamment sur une mutualisation des expériences de chaque Directeur de CFA pour produire un travail collectif bénéficiant à chaque adhérent ;
- en qualité de membre, le CFA s'inscrit également sur les réunions nationales traitant des problématiques liées à l'apprentissage et à son actualité ;
- l'adhésion garantit également au CFA une veille informative et juridique sur l'apprentissage au niveau national au travers des bulletins d'information adressés par la FNADIR.

Par ailleurs, la Direction actuelle du CFA est assurée par un vice président de la FNADIR Pays de la Loire, Trésorier de la FNADIR, en charge de la veille pour la Fédération, ce qui l'amène à rencontrer régulièrement les différents interlocuteurs en charge de l'apprentissage au niveau national.

Le CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire a intégré la Fédération des CFA Sport, Animation et Tourisme, ce qui permet à l'organisme gestionnaire et à la Direction :

- échange et mutualisation d'expériences,
- mobilisation réalisée en commun à l'attention des interlocuteurs de la Branche.

Ainsi sur cette année 2024, le CFA a été présent aux Séminaires des Directeurs des 13 mars, 10 juillet et 27-28 août. Parallèlement, le CFA était présent aux réunions du Conseil d'administration des 18 avril et 16 décembre, ainsi qu'à l'Assemblée générale ordinaire et l'AGE du 27 novembre, sans oublier le Bureau du 3 juillet. Le Directeur du CFA des Pays de la Loire est Trésorier de la Fédération depuis 2018, il a présenté sa candidature au renouvellement du CA et du Bureau en décembre 2024 et a été réélu.

2.4.3 Le partenariat avec ADAMSSE CFA

Le CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire a signé une nouvelle *Convention de partenariat* avec ADAMSSE CFA en juin 2019, ce qui amène l'équipe d'ADMASSE CFA à assurer la direction, le suivi administratif et économique du CFA ainsi que le suivi administratif et pédagogique des apprentis.

Le conseil d'administration du 17 juin 2019 a confirmé à l'unanimité le partenariat avec ADAMSSE CFA.

Rappeler que pour aller plus loin dans la collaboration a été créé un groupement d'employeurs entre les deux CFA : l'Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Métiers du Sanitaire, du Social, du Sports, de l'Animation et du Tourisme, ADAMSSSAT.

L'AG constituante a eu lieu le 25 septembre 2023 et les statuts ont été déposés en Préfecture le 4 décembre pour être publié au JORF le 12 décembre.



| **Sport et Animation**
| Pays de la Loire